



AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A UNE UTILISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-1-4 DU CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES.

La publicité de cet avis fait suite à la manifestation d'intérêt spontanée de la société MOSEOLE 1 pour le développement d'un projet de parc éolien d'environ 10,8 MW pour lequel des servitudes sont envisagées en utilisant du foncier appartenant au domaine public de la commune de Thicourt.

Ce projet s'inscrit dans la volonté des élus de développer les énergies renouvelables et répond parfaitement à la volonté nationale, régionale et départementale de développement des énergies renouvelables.

Sa conception a fait et fera l'objet d'une concertation avec les acteurs du territoire.

Des expertises écologiques et paysagères sont en cours afin de permettre de définir un projet parfaitement intégré à son environnement.

Type d'utilisation projetée : servitude de passage et tréfonds sur les voiries communales

Localisation : L'emplacement définitif du parc éolien résultera de la prise en compte des contraintes techniques mais également avec un objectif de préserver les secteurs d'enjeux (Faune/ Flore, Paysage...) et permettra de mettre en place des mesures d'accompagnement. Cette emprise finale résultera donc de l'approche croisée des enjeux naturels, paysagers et techniques.

Le chemin dit « de Chémery » est pressenti pour l'utilisation du domaine public de la Commune.

Durée de l'utilisation : 20 ans

Modalités de présentation des intérêts concurrents : Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du CGPPP lorsque la délivrance du titre mentionnée à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt

spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par la publicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Issue de la procédure : Dans l'hypothèse où d'autres porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L. 2122-1-1 du CGPPP.

Le cas échéant, le candidat sera invité à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges de la procédure de sélection préalable. Ce cahier des charges sera transmis aux candidats qui se seront manifestés.

Date de publication : 20/02/2024

Durée de mise en ligne et/ ou d'affichage de l'avis : quinze (15) jours

Date limite de manifestation des intérêts concurrents : 08/03/2024

Mairie de Thicourt

16 r Principale – 57380 THICOURT

mairie.thicourt@wanadoo.fr

03.87.01.09.11

La société MOSEOLE 1 est une PME française, spécialisée dans la production d'énergies renouvelables au cœur du monde rural. Elle met en œuvre et gère à long terme des parcs photovoltaïques et éoliens en ayant le souci de les intégrer dans le tissu social, environnemental et économique des territoires sur lesquels ils sont implantés.